



Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer

BP 8051333164 LA TESTE CEDEX - adppmpyla@gmail.com

Jean-Pierre Volmer, président

Hugues Legrix de la Salle, Pascal Bérillon, vice-présidents

Madame Emmanuelle Wargon

Secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire
246 boulevard Saint Germain - 75700 Paris

Pyla-sur Mer, le 21 octobre 2019

Madame,

Au cours de votre récent déplacement en Nouvelle Aquitaine, vous vous êtes notamment penchée sur la question du partage des usages sur le Banc d'Arguin.

Notre association, qui a fêté cette année ses 50 ans, et compte plus de 1000 membres pylatais, s'est exprimée sur cette question dès 2014, lors de l'enquête publique sur le nouveau décret, contre lequel elle n'a pas cessé de s'élever depuis.

Nous étions représentés lors de la réunion au Moulleau par la Caub'Arc, dont nous faisons partie.

Je me permets cependant de vous rappeler un certain nombre de **faits**.

Avant d'être une réserve naturelle nationale, le Banc d'Arguin est un banc de sable qui a **toujours existé** sous diverses formes dans les passes du Bassin d'Arcachon. Extrêmement visible et accessible, il a de tous temps été une destination pour les pêcheurs à la ligne ou à la senne, les ramasseurs de coquillage, et les plaisanciers. Ses lagunes idylliques en ont fait une halte favorite.

Il faut noter que contrairement à une affirmation que l'on entend couramment, le nombre de bateaux présents sur le Bassin d'Arcachon, limité par le numerus clausus des corps morts et des places dans les ports, n'augmente pas, mais a au contraire **tendance à diminuer**.

Depuis les années 70, grâce à une stabilisation des limites du Banc d'Arguin et à de nouvelles techniques d'élevage, les ostréiculteurs ont pu s'y implanter, et ont gagné peu à peu la **centaine d'hectares** (et non 45) qu'ils occupent actuellement.

Les bancs de sable constituent une halte pour les oiseaux migrateurs qui s'y arrêtent essentiellement entre octobre et février, **dates auxquels ils ne sont aucunement gênés par les plaisanciers**.

Les espèces nicheuses sont au nombre de huit, parmi lesquelles on compte cinq espèces de goélands, dont la familiarité avec les humains n'est plus à démontrer.

Les sternes caugeks, dont l'arrivée a déclenché le classement en réserve naturelle en 1972, sont présents entre avril et juillet, et **sont reparties pour l'Afrique avant le début de la saison touristique**. Le nombre de couples fluctue d'une année sur l'autre. On peut constater que les années où ils étaient les plus nombreux (1985-1987) sont des années où l'extension des ZPI étaient **bien inférieure** à ce qu'elle est aujourd'hui. Les sternes cohabitaient alors confortablement avec les visiteurs présents sur les plages.

Depuis 2017 et l'extension des ZPI, **leur nombre n'a cessé de décroître**, et la prédation des oeufs et poussins par les autres espèces d'oiseaux s'est aggravée.

Il faut noter que le comptage de bateaux dans la RNN par la SEPANSO dénombre **tous** les bateaux présents sur les 4300 ha de la réserve, dont la majorité n'abordent pas au Banc d'Arguin, mais se livrent à la pêche, ou ne font que passer. **On ne peut ni entrer ni sortir du Bassin d'Arcachon sans passer sur le territoire de la RNN.**

Le nombre de plaisanciers effectivement présents sur les bancs de sable est fonction de la date, de l'horaire de la marée et de la météo. Il n'y a réellement afflux que quelques jours par an, quand toutes les conditions (weekend, beau temps, marée basse en milieu de journée) sont réunies. Pour la plupart, les visiteurs **restent sur les plages**, près de leurs bateaux. Ceux qui sont débarqués par les transporteurs ne reçoivent **aucune information** sur le site, tâche qui incombe à la SEPANSO et pour laquelle elle touche des subventions. Celle-ci se contente d'installer une cabane où quelques panneaux d'information sont présentés, et de dépêcher quelques volontaires peu formés à la rencontre du public. Ils se concentrent sur la comptabilisation des infractions, commises par des visiteurs peu ou pas du tout informés.

Malgré cela, les règles fixées par le décret de 1976 étaient largement respectées. On constatait **avant 2017** une grande bonne volonté de la part des visiteurs, à quelques rares exceptions près.

Le nouveau décret, suivi de l'arrêté de 2019 fixant les limites actuelles exorbitantes des ZPI, a provoqué au contraire de **vives réactions de rejet**, et dressé les utilisateurs contre la réglementation, qu'ils sont nombreux à refuser d'appliquer. C'est comme si on interdisait subitement aux Parisiens le Bois de Boulogne ou le Bois de Vincennes.

Le fait que la saison 2019 a été catastrophique pour les sternes, décimés et chassés par les goélands, et qu'il n'y avait aucun oiseau dans les zones interdites, a encore aggravé le phénomène.

L'idée qu'il faut protéger la végétation est risible. La couverture végétale des bancs de sable est **en tous points identique** à celle que l'on trouve dans toutes les dunes, de la pointe du Médoc à Hossegor.

Notre association, l'ADPPM, milite depuis 2014 pour un **partage équilibré** entre usagers des bancs de sable. Nous disposons jusqu'à une date récente d'un siège au Conseil de gestion de la Réserve, et comptons, avec l'appui du maire de La Teste, Jean-Jacques Eroles, le retrouver au renouvellement de 2020.

Nous n'avons cessé d'interpeller les autorités sur l'absurdité des mesures mises en place. Elles n'ont pas fait l'objet d'une **réelle concertation**, et **dressent contre le principe même de protection de l'environnement, contre toute forme de réglementation, et contre les services de l'État, les habitants du Bassin d'Arcachon.**

La RNN doit retrouver ses **limites de 1976**, et les ZPI revenir à une **extension raisonnable**, en fonction de la zone de nidification des sternes caugeks, si elles reviennent.

Nous demandons en particulier l'**abandon du principe des zones de mouillage**, inutiles, dangereuses, et résultant en une perte du **patrimoine immatériel** que constitue l'expérience de la navigation.

Nous joignons à ce courrier la lettre que nous avons écrite aux Préfets et à la Présidence de la République au mois de juin, et qui n'a reçu aucune réponse, ainsi qu'une étude sur la population des sternes caugeks qui a été présentée à nos adhérents lors de notre Assemblée Générale d'août 2019.

En espérant que vous accorderez à ces informations l'attention qu'elles méritent, nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire d'État, nos salutations respectueuses.

Jean-Pierre Volmer

Pascal Bérillon

Hugues Legrix de la Salle